

**CONFEDERATION EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX
INTERMEDIAIRES**

CHARTRE CONSTITUTIVE

L'Assemblée des Départements de France-ADF,
l'Association des Kreise Allemands,
l'Union des Provinces Italiennes-UIP,
l'Association des Provinces Wallonnes-APW,
l'Association des Provinces Flamandes-VVP,
l'Association Nationale des Municipalités Bulgares-ANMRB,
la Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces - FEMP,
l'Union des Autorités Préfectorales de Grèce-ENAE,
la Fédération Nationale des Collectivités Locales et Territoriales de Hongrie-
MOOSZ,
l'Union Nationale des Conseils de Judets de Roumanie-UNCJR,
l'Union des Powiats de Pologne- UPP,
et les membres associés, les réseaux de l'Arc Latin et Partenalia.

Nous, associations nationales et les réseaux associés représentant les Pouvoirs Locaux Intermédiaires, déclarons ensemble :

A l'heure de l'anniversaire des 50 ans du traité de Rome et de l'élargissement de l'Union Européenne à 27 pays membres, il est temps de réaffirmer que l'Europe des Etats ne se construira et ne se développera qu'en puisant dans la diversité de ses territoires et à partir de leurs collectivités territoriales.

La reconnaissance du principe de subsidiarité, de l'autonomie locale, de la diversité et de la cohésion territoriale en tant que principes de l'Union, doit contribuer à réaffirmer le rôle et la place des collectivités territoriales dans la définition et la mise en oeuvre des politiques européennes.

Nous avons besoin de construire une Europe politique, sociale, économique et culturelle beaucoup plus forte dans le cadre de la mondialisation. Dans cette construction, la place des collectivités territoriales sera déterminante, et plus particulièrement celle de niveau intermédiaire¹.

La politique de cohésion a ouvert depuis sa création un accès décisif des territoires vers l'Europe en permettant aux collectivités territoriales de participer au projet d'intégration du territoire de l'Union au-delà du cadre établi nationalement.

Nos collectivités de niveau intermédiaire en sont des acteurs incontournables au sein de chaque Etat Membre. A partir de là, elles ont su inscrire leurs interventions dans les différents cadres stratégiques de l'Union Européenne.

A ce titre, leur contribution doit être mise en valeur et reconnue par l'Union Européenne.

¹ Départements, Kreise, Provinces, Megye, Judets, Powiats, Nomarhiakes Autodioikiseio, Diputaciones, Consejos Insulares, Counties, Local Authorities, Regroupements de Municipalités, Province..

Les collectivités de niveau intermédiaire sont une entité d'ancrage sur le terrain, possédant la surface suffisante pour *susciter un certain nombre de projets tout en demeurant l'échelon territorial qui définit et met en œuvre des stratégies et des politiques publiques de développement du territoire.*

Présentes sur tout le territoire de l'Union, elles occupent une place spécifique et possèdent des caractéristiques communes qui se sont révélées au fil du temps particulièrement adaptées à la réalisation des objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale de l'Europe.

Notre responsabilité collective est aussi de faire vivre maintenant l'Europe des citoyens.

Aujourd'hui les territoires et leurs autorités locales sont désormais à même de constituer la porte d'entrée de l'Europe vers ses citoyens.

Nous voulons par conséquent franchir une nouvelle étape et agir dans tous les domaines des politiques européennes relevant de nos compétences.

Nous, Présidents des Associations Nationales, représentant les Pouvoirs Locaux Intermédiaires, interlocuteurs légitimes et reconnus des Etats et de l'Europe, décidons d'unir nos forces pour :

- Accroître notre implication et notre participation dans le processus de décision européen ;
- Renforcer la cohérence et la visibilité de nos interventions sur le territoire européen ;
- Faciliter la coopération entre nos collectivités de niveau intermédiaire ;
- Instaurer des échanges permanents d'informations et de bonnes pratiques entre nos collectivités ;

Dans ce but, nous décidons, avec les réseaux associés, de créer la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires, dite CEPLI.

La CEPLI est la première confédération européenne regroupant des associations nationales de niveau intermédiaire et les réseaux associés, créée au niveau européen, sur la seule libre décision de ses membres.

Elle se veut un modèle de coopération et d'échanges, au service de ses adhérents, mais aussi au service de l'Europe. Elle veut être à terme un interlocuteur reconnu des institutions nationales et européennes.

la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires pourra prendre la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ou toute forme qui permettra :

- En détenant la personnalité juridique européenne, la capacité de représenter ses membres et leurs intérêts directement au niveau européen ;
- En étant regroupés dans une entité commune, faciliter le portage de projets européens communs ;
- De créer les conditions du dialogue direct, au niveau européen, avec les institutions en charge des programmes et des grandes politiques territorialisées ;
- De créer les conditions du dialogue direct avec les autres associations et ONG européennes regroupant des pouvoirs locaux et régionaux ;
- De créer les meilleures conditions d'accueil de futures organisations nationales regroupant des collectivités intermédiaires à venir ultérieurement nous rejoindre.

Ces objectifs seront susceptibles d'être développés et complétés au moment de la création de sa personnalité juridique.

Version qui fait foi, établie en français et en quinze exemplaires.

Fait à VILLENEUVE LÈZ AVIGNON

Le 15 juillet 2008

Pour le DLT
DEUTSCHER LANDKREISTAG
Pour le Président,
Monsieur Helmut JAHN, Membre de la présidence du DLT et responsable Europe

Pour VVP
VERENIGING VAN DE VLAAMSE PROVINCIES
Le Président,
Monsieur Jos GEUENS

Pour l'APW
ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES
Le Président,
Monsieur Paul Emile MOTTARD

Pour l'ANMRB
ASSOCIATION NATIONALE DES MUNICIPALITES DE LA REPUBLIQUE DE BULGARIE
La Présidente,
Madame Dora YANKOVA

Pour la FEMP
FEDERACIÓN ESPAÑOLA DES MUNICIPIOS Y PROVINCIAS
Pour le Président,
Monsieur Juan Andrés TOVAR MENA, Président de la Diputación de Cáceres

Pour l'ADF
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
Le Président,
Monsieur Claudy LEBRETON

Pour l'ENAE,
UNION OF PREFECTORAL ADMINISTRATIONS OF GREECE
Pour le Président,
Monsieur Konstantinos TATSIS, Vice Président

Pour MOOSZ,
ASSOCIATION NATIONALE DES MEGYE
Pour le Président,
Monsieur Lajos SZUCS, Président du Département de Pest

Pour l'UPI
UNION DES PROVINCES ITALIENNES
Pour le Président,
Monsieur Andrea PIERONI, Président de la Province de Pisa

Pour l'UPP
UNION DES POWIATS POLONAIS
Le Président,
Monsieur Kazimierz KOTOWSKI

Pour l'UNCJR
UNION NATIONALE DES CONSEILS DE JUDETS DE ROUMANIE
Pour le Président,
Madame Ludmila SFIRLOAGA, Conseillère

Pour L'ARC LATIN,
Pour le Président,
Monsieur Jean BOMBIN, Vice-Président de l'Arc Latin

Pour PARTENALIA
Pour le Président,
Monsieur Jordi LABORIA, Député, Responsable du Secrétariat Technique de Partenalia